

1. [Accueil](#)
2. Vers une meilleure rétribution des producteurs électroniques ? C'est l'engagement de la Sacem, désormais adhérente de l'AFEM.

Vers une meilleure rétribution des producteurs électroniques ? C'est l'engagement de la Sacem, désormais adhérente de l'AFEM.

Cet été, la Sacem rejoignait l'Association For Electronic Music. Le fruit d'une collaboration de longue date pour une meilleure protection des créations électroniques. Concrètement, qu'est-ce que cela peut changer pour les artistes français ? Explications.

monitoring

Par Trax Magazine

En partenariat avec la Electronic Music Factory

Être rémunéré à chaque fois qu'un de ses morceaux est joué pendant un DJ set, c'est le rêve de beaucoup de créateurs de musique électronique. C'est aussi le combat mené par l'[Association For Electronic Music](#) avec la campagne « Get played, get payed ». Après des années de discussions avec cette organisation internationale, la Sacem a commencé dès 2018 à déployer une solution pour identifier les tracks diffusés dans l'hexagone : c'est le monitoring. Comment ça marche ? Avec des dispositifs-boîtiers installés dans les clubs, qui isolent les fractions de musique avant de les encoder. La technologie permet de reconnaître les titres originaux, même s'ils sont remixés ou samplés, afin d'informer automatiquement la Sacem qui s'assure de la rémunération des créateurs.

« Le cas de la musique électronique est complexe, avec souvent plusieurs morceaux joués en même temps... On a finalement choisi d'utiliser DJ Monitor, un système d'identification venu des Pays-Bas qui dispose d'une base de données de 46 millions de titres. », détaille Marc Azaïs, responsable développement, études et prospectives à la Sacem. « On est en train de le mettre en place de manière progressive, en contactant les clubs et les festivals pour y installer les boîtiers. Cela implique aussi de faire de la pédagogie auprès des bookers, puisque certains DJs n'acceptent pas le monitoring parce que leurs contrats leur interdisent d'enregistrer leurs sets. Il faut qu'ils

comprennent que ça n'a rien à voir ! »

Trouver des solutions communes et leur donner plus de poids

Les concertations de la Sacem avec l'AFEM ne concernent pas uniquement les droits d'auteur. « *Cela marque vraiment une étape importante et nécessaire : ensemble, nous allons travailler à l'élaboration de solutions communes pour valoriser les musiques électroniques et donner à leurs auteurs les meilleures conditions de créer* », explique Marc Azaïs. Dernier exemple en date : pour se mobiliser contre les fermetures de clubs, qui sévissent à Paris mais aussi Berlin ou Barcelone, la Sacem a pris contact avec l'AFEM et des syndicats européens pour préparer des actions concertées. Un objectif : protéger les établissements de nuit sur le vieux continent.

Le champ d'action de l'AFEM est encore plus large, puisqu'il concerne tous les domaines de la vie professionnelle des musiciens électroniques. L'association s'engage pour la [santé mentale](#) et physique des DJs, contre le harcèlement sexuel dans l'industrie... Et promeut même l'écologie dans les clubs, avec du lobbying pour réduire l'usage du plastique dans nos festivals et soirées préférées.

C. Laborie

14 octobre 2019